Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

RAPPORT ANNUEL

2015-2016

151 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto, Ontario M5S 1S4

Tel/Téléphone 416 327-8512
Toll free/Sans frais 1 866 282-2179
TTY/ATS 416 326-7TTY(889)
TTY Toll free/ATS sans frais 1 877 301 200TTY(889)
Facsimile/Télécopieur 416 327-8524

151, rue Bloor ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

30 juin 2016

L'honorable D^r^ Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Cabinet du ministre
Édifice Hepburn, 10^e^ étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Monsieur le Ministre,

OBJET : Rapport annuel de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé, et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Au nom des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2015-2016.

Les commissions et le comité maintiennent leur engagement à l'égard des initiatives exposées dans le présent rapport et de la prestation de services durables et de grande qualité à la population ontarienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Janice Vauthier
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

c. c. Sara van der Vliet
Directrice générale, Secrétariat des conseils de santé
Registrateure, Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

30 juin 2016

Janice Vauthier
Présidente
Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
151, rue Bloor ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit des services de soutien complets en matière d'administration, d'affaires, de finances et de gestion des cas à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, à la Commission d'appel et de révision des services de santé, et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les « conseils de santé »). En outre, il fournit des services de soutien similaires à d'autres organismes décisionnels et exerce des fonctions de traitement des paiements pour d'autres services liés à la santé.

Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a continué à offrir un service à la clientèle bilingue de grande qualité à la population ontarienne et aux parties aux instances des conseils de santé. Le Secrétariat poursuit la rationalisation de ses processus afin de coordonner efficacement les dossiers et d'affecter les fonds de manière responsable. Cela a favorisé le traitement continu des dossiers partout dans la province en employant des méthodes variées (en personne, par téléphone ou par écrit), en tenant compte des besoins des parties et en englobant les activités à venir des conseils de santé. La majorité des dossiers portés devant les conseils de santé continuent d'être réglés en moins d'un an, ce qui dénote le service éclairé et informatif fourni au public par les membres des conseils et le personnel du Secrétariat.

Les communications constantes avec les présidents des organismes décisionnels secondés par le Secrétariat permettent d'adapter les ressources en fonction des besoins liés à la charge de travail de chaque organisme et de mieux appuyer les fluctuations dans le déroulement du travail de chaque conseil. Les conseils de santé continuent d'utiliser la majorité des ressources financières et humaines du Secrétariat et de saisir les occasions de cerner les pratiques exemplaires en matière de décision, de mise en œuvre des modifications législatives et d'optimiser les ressources de formation.

À l'instar des exercices précédents, les fonds versés au Secrétariat sont prélevés à même le Trésor. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme celles liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières présentées aux pages 17, 23 et 24. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée à chaque conseil de santé. Ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et sont déclarés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

Les dépenses des conseils de santé ont augmenté au cours de l'exercice, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement global des cas pris en charge par les conseils et de leurs activités. Cette hausse des dépenses est souvent compensée par les économies réalisées grâce à l'expérience du personnel et des membres, ainsi qu'à la simplification des processus et à l'utilisation plus stratégique de la technologie pour appuyer les activités liées à la gestion des cas, comme la fourniture de matériel par voie électronique aux membres des conseils plutôt que l'envoi de copies papier par messager. L'augmentation du nombre de dossiers au sein d'un conseil peut souvent être compensée par la réduction du nombre de dossiers d'un autre conseil, ce qui procure une souplesse au Secrétariat pour l'affectation des ressources et l'exercice d'un contrôle financier rigoureux auprès des conseils de santé et de leurs membres, afin d'assurer des dépenses responsables et de favoriser l'accès à la justice.

Je me réjouis de partager les réalisations des conseils de santé avec vous et j'espère que l'information concernant les commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C vous sera utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Sara van der Vliet
Directrice générale, Secrétariat des conseils de santé
Registrateure, Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

151 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto, Ontario M5S 1S4

Tel/Téléphone 416 327-8512
Toll free/Sans frais 1 866 282-2179
TTY/ATS 416 326-7TTY(889)
TTY Toll free/ATS sans frais 1 877 301 200TTY(889)
Facsimile/Télécopieur 416 327-8524

151, rue Bloor ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

TABLE DES MATIÈRES

A.	**Message de la présidente**	Page 1
B.	**Mandat des conseils de santé** • Commission d'appel et de révision des professions de la santé • Commission d'appel et de révision des services de santé • Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	 Page 3 Page 5 Page 6
C.	**Réalisations des conseils de santé**	Page 7
D.	**Activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé** • Résultats d'exploitation • Résultats financiers	 Page 10 Page 17
E.	**Activités de la Commission d'appel et de révision des services de santé** • Résultats d'exploitation • Résultats financiers	 Page 18 Page 23
F	**Activités du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C** • Résultats d'exploitation • Résultats financiers	 Page 24 Page 24
G.	**Activités combinées des conseils de santé**	Page 25
H.	**Membres** • Commission d'appel et de révision des professions de la santé • Commission d'appel et de révision des services de santé • Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	 Page 26 Page 27 Page 28
I.	**Personnel du Secrétariat des conseils de santé**	Page 29

A. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

À titre de présidente des conseils de santé (Commission d'appel et de révision des professions de la santé, Commission d'appel et de révision des services de santé, et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C), je suis ravie de vous faire rapport des activités des conseils de santé pour l'exercice 2015-2016.

Le présent rapport fait état de plusieurs réalisations, mais j'aimerais porter l'attention des lecteurs particulièrement sur celles qui touchent quatre secteurs : l'accès aux services, la prestation des services, la responsabilité financière et la liaison avec les intervenants :

1. **Accès aux services :** Les parties ont la capacité d'accéder et de participer aux services décisionnels des conseils de santé par écrit, par téléphone et en personne au bureau des conseils à Toronto ou dans d'autres grands centres de la province dans la langue officielle de leur choix. Les parties et les membres du public peuvent s'informer de la compétence des conseils en consultant leur site Web et en examinant leurs décisions antérieures publiées sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à www.canlii.org. Le personnel des conseils de santé est disponible pour appuyer le public et les parties en personne, par téléphone, par la poste ou par courriel durant les heures ouvrables. Des frais ne sont pas perçus pour interjeter appel auprès des conseils de santé ou pour les services d'interprétation simultanée (le cas échéant). Ces services visent à réduire les obstacles à l'accès à la justice et à informer les parties des services accessibles auprès des conseils de santé.

2. **Prestation des services :** Les conseils de santé se sont engagés à offrir en temps opportun des services accessibles et éclairés à la population ontarienne. Pour remplir cet engagement, ils s'emploient à régler les dossiers dont ils sont saisis dans un délai d'un an, et ils ont atteint cet objectif pour plus de 80 % des dossiers reçus au cours du dernier exercice. Les conseils offrent des voies de communication ouvertes aux personnes ayant besoin d'adaptations favorisant l'accessibilité. Ils offrent aussi une formation régulière à leurs membres et à leur personnel qui porte sur leurs obligations en matière d'éthique et de conflit d'intérêts, la facilitation, le service à la clientèle et les modifications législatives qui affectent la compétence des conseils. Les sites Web de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) et de la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) sont régulièrement mis à jour en y ajoutant des renseignements importants sur leurs pratiques, ainsi que des fiches d'information en langage clair à l'intention du public qui décrivent le processus décisionnel utilisé pour les trois types de dossiers les plus souvent traités. Ces trois types comprennent : 1) les appels des décisions rendues par le directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO), 2) les décisions des comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario, et 3) les décisions des comités d'inscription des ordres, qui déterminent les droits d'exercice des professionnels de la santé dans la province.

3. **Responsabilité financière :** Bien que les dépenses financières de la CARPS et de la CARSS aient augmenté au cours du dernier exercice, des économies ont été réalisées dans des secteurs propres à chacune. Les coûts liés à la divulgation des comptes rendus d'enquête dans les instances d'examen de plaintes par les ordres ont diminué durant le dernier exercice comparativement à 2014-2015, alors que le nombre de demandes d'examen de plainte reçues a augmenté. Ces économies sont attribuables à l'équipe avertie et expérimentée des services de divulgation, qui effectue les examens internes réguliers afin d'optimiser l'utilisation de la technologie et d'améliorer l'efficience. Les coûts de la CARSS liés à la rédaction des décisions ont diminué de 21 % par rapport à 2014-2015, alors que le nombre de décisions qu'elle a rendues a haussé de 39 %. Ces économies s'expliquent par le fait que les membres ont une connaissance approfondie de la compétence législative de la Commission et qu'ils utilisent activement les ressources rédactionnelles échangées dans les séances de formation et accessibles par voie électronique.

4. **Liaison avec les intervenants :** Les conseils de santé accomplissent un important service dans la prestation des soins de santé en Ontario. Afin de régler les différends de façon équitable et opportune, les conseils de santé font appel aux parties, dont certaines sont des particuliers, ou aux organismes provinciaux de réglementation des services de santé et aux professionnels de la santé pour obtenir la documentation pertinente, afin de parvenir à une décision éclairée. Ils communiquent constamment avec ces intervenants afin de remplir leur mandat et de renseigner sur les pratiques exemplaires et les changements de politique. Durant le dernier exercice, les activités de liaison ont visé des intervenants de la CARPS et de la CARSS, ainsi que des Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO). Les commentaires du public sont les bienvenus et sont communiqués régulièrement dans une zone à cet effet sur les sites Web des conseils de santé, au même titre que les communications régulières entre le personnel des conseils et les parties ou leurs agents qui interviennent dans les dossiers dont sont saisis les conseils.

Les réalisations des conseils de santé soulignées dans le rapport de cette année mettent en lumière le dévouement, les compétences et le professionnalisme de leurs membres et du personnel du Secrétariat. Les membres siégeant aux conseils de santé représentent un échantillon averti et diversifié de la population de l'Ontario, et ils demeurent résolus à accomplir un service public valable et à s'acquitter des responsabilités législatives des conseils.

Je suis fière de travailler avec une équipe si merveilleuse composée de personnel et de membres. Nous sommes ravis de poursuivre notre démarche au service de la population en 2017.

Janice Vauthier
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

B. MANDAT DES CONSEILS DE SANTÉ

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel autonome créé par la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*[1] qui supervise les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant les professions de la santé réglementées.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et de *la Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal décisionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence concerne les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux droits d'exercice rendues par les conseils d'administration de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

Durant le dernier exercice, trois ordres de réglementation d'une profession de la santé ont officiellement été créés pour régir leur profession respective. L'Ordre des homéopathes de l'Ontario et l'Ordre des psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario ont été instaurés le 1er avril 2015. L'Ordre des naturopathes de l'Ontario a été institué le 1er juillet 2015. Ces ordres, qui étaient auparavant transitoires, sont régis par la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, et les décisions de leur CEPR et de leur comité d'inscription sont passibles de révision, conformément au mandat de la CARPS.

Professions de la santé réglementées en Ontario	
Audiologie	Profession de sage-femme
Acupuncture	Naturopathie
Podologie	Soins infirmiers
Chiropratique	Ergothérapie
Hygiène dentaire	Profession d'opticien
Technologie dentaire	Optométrie
Dentisterie	Pharmacologie
Denturologie	Physiothérapie
Diététique	Psychologie
Homéopathie	Psychothérapie
Kinésiologie	Thérapie respiratoire
Massothérapie	Orthophonie
Technologie de laboratoire médical	Médecine traditionnelle chinoise
Technologie de radiation médicale	Médecine vétérinaire
Médecine	

La CARPS tient des audiences, mène des examens et formule des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le CEPR des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité d'inscription des ordres;

[1] Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18.

- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

La Commission peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement.

La majorité du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions rendues par le CEPR des ordres des professions autoréglementées en Ontario en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario sous le régime de la *Loi sur les vétérinaires*. En application de ces lois, la CARPS est autorisée à :

i) confirmer ou annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
ii) soumettre des recommandations au comité;
iii) demander au comité de prendre d'autres mesures.

De plus, la CARPS mène des examens ou tient des audiences relativement aux demandes d'inscription des professionnels de la santé ou d'agrément d'établissements pharmaceutiques et de cabinets de vétérinaires. La CARPS détient les pouvoirs suivants :

i) confirmer les ordonnances ou les décisions proposées du comité d'inscription;
ii) demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au demandeur, s'il réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité d'inscription;
iii) demander à l'ordre de délivrer au demandeur un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou restrictions qu'elle juge appropriées, si le demandeur est admissible à l'inscription et si le comité d'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
iv) renvoyer le cas au comité d'inscription, avec les recommandations utiles.

La CARPS entend les appels des décisions portant sur les droits d'exercice des conseils de 155 hôpitaux publics. En application de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS est autorisée à :

i) confirmer la décision;
ii) amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
iii) substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à entendre les appels ou à procéder à des examens à : www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui peuvent avoir une incidence sur les instances de la CARPS sont consultables à : https://www.ontario.ca/fr/lois.

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*[2]. Elle entend les différends qui découlent de lois liées à la santé et rend des décisions à cet égard.

La CARSS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, dont trois seulement peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Même si la majorité du travail effectué par la CARSS est régi par la *Loi sur l'assurance-santé*, celle-ci a pour mandat de procéder à des examens et d'entendre des appels en vertu des 12 différentes lois suivantes :

Lois d'habilitation de la CARSS		
Loi sur les ambulances	*Loi sur l'assurance-santé*	*Loi sur les établissements de santé autonomes*
Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé	*Loi sur la protection et la promotion de la santé*	*Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement*
Loi sur la protection contre les rayons X	*Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires*	*Loi sur les foyers de soins de longue durée*
Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé	*Loi sur l'immunisation des élèves*	*Loi sur les hôpitaux privés*

La CARSS tient des audiences, mène des examens et formule des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du directeur général du RASO concernant l'admissibilité et les paiements ainsi que la facturation des praticiens;
- les services de placement communautaires en ce qui a trait à l'admissibilité à un placement dans un établissement de soins de longue durée;
- les fournisseurs de services communautaires de soins de longue durée quant à la gamme et au niveau des services fournis;
- les décisions du ministre et des fonctionnaires du Ministère relatives à la délivrance de permis aux établissements de santé et à l'observation des programmes obligatoires par les conseils de santé municipaux;
- les décisions des responsables de la santé publique touchant aux risques pour la santé des collectivités et aux maladies transmissibles.

La CARSS n'est pas habilitée à mener d'enquête ni à prendre de décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS doit appliquer les « valeurs de la Charte »[3] dans l'interprétation des dispositions législatives.

Les pouvoirs détenus par la CARSS ne sont pas les mêmes pour les 12 lois en vertu desquelles elle accomplit un mandat d'appel et de révision. La majorité du travail effectué par la CARSS est régie par la *Loi sur l'assurance-santé*. En application de cette loi, la CARSS est autorisée à :

i) confirmer ou infirmer la décision;

---

[2] Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18.

[3] *E. H. c. Directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario* 2012 ONSC (CanLII 5106).

ii) amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
iii) substituer son opinion à celle du directeur général.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARSS est habilitée à entendre les appels à : www.hsarb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui peuvent avoir une incidence sur les instances de la CARSS sont consultables à : https://www.ontario.ca/fr/lois.

COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) le 1er mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance avec le Ministère et le Bureau du POAVHC. Le Comité de révision, dont les membres sont nommés par le ministre, examine les décisions de l'évaluateur du POAVHC concernant l'admissibilité aux indemnités du Programme.

Les citoyens peuvent faire appel au POAVHC par l'intermédiaire du ministère de la Santé afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1er janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection à VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le Programme ontarien.

Les personnes, qui ont demandé l'aide du Programme et qui ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme, peuvent faire appel au Comité de révision pour examiner cette décision. Celui-ci examine la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut confirmer ou infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur du POAVHC. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

Pour obtenir un complément d'information, consultez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à : http://www.health.gov.on.ca/fr/, à l'onglet Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

C. RÉALISATIONS DES CONSEILS DE SANTÉ

Durant la période visée par le rapport annuel, les conseils de santé (commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, et Comité de révision pour le POAVHC) se sont employés à maintenir des services responsables, transparents et efficaces, tout en assurant l'intégrité et la responsabilité financière attendues des organismes décisionnels autonomes. Nous soulignons les réalisations suivantes des conseils de santé dans l'exercice de leur mandat et de leurs attributions :

- **Accès à la justice :**
    - Les conseils de santé sont déterminés à offrir un accès égal aux parties dans les deux langues officielles. Les parties aux instances des conseils peuvent recevoir l'ensemble des services et de la documentation en français ou en anglais. Les décisions dans les deux langues et les sommaires des décisions clés sont publiés sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). Ces actions des conseils sont gages de transparence en ce qui concerne l'accès des parties et du public aux services qu'ils offrent, et leur permettent de tenir leur engagement à assurer un processus décisionnel équitable, ouvert et responsable.

    - Les conseils de santé continuent de statuer sur des dossiers partout dans la province afin d'offrir des services accessibles à la population ontarienne. Majoritairement, les affaires entendues à l'extérieur de Toronto le sont à London, Ottawa, Windsor, Thunder Bay et Barrie. De plus, les conseils de santé dirigent leurs instances, lorsque celles-ci s'y prêtent, par écrit, par téléconférence ou par ces deux moyens conjointement, afin d'assurer l'accès des Ontariens à la justice.

    - L'accès des parties aux conférences préparatoires tenues par les membres avant les audiences demeure une réalisation clé des conseils de santé. Les conférences préparatoires offrent l'occasion aux parties de mieux comprendre le mandat et le champ de compétence des conseils, ce qui peut accélérer les audiences et la résolution des appels. La tenue de conférences préparatoires continue d'améliorer l'efficacité des audiences et des révisions, car les parties comprennent mieux le rôle des conseils et sont mieux aptes à présenter leurs arguments au comité saisi du dossier.

    - Les conseils de santé ont adopté une politique informative sur les médias, qui sera affichée sur leur site Web public afin de renseigner les médias et la population sur les instances ouvertes et leurs décisions publiées sur le site CanLII. La politique informe également au sujet des personnes que les membres du public ou les médias peuvent contacter pour demander des entrevues ou obtenir des renseignements.

    - Les conseils de santé exercent des activités de sensibilisation continues pour améliorer la compréhension du public de leurs processus, accroître l'accès à la justice et faciliter la communication avec les intervenants. Sur demande, les membres supérieurs des conseils peuvent participer à des conférences et à des séances d'information, ou prononcer un discours dans ces tribunes, et fournir des renseignements généraux sur leur mandat et leurs processus. Les conseils de santé continuent de participer aux initiatives de rédaction de sommaires et de stages organisées par le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono, qui offre des occasions d'apprentissage aux étudiants, une ressource utile pour appuyer les comités décisionnels et un accès élargi au travail des conseils grâce à la publication des sommaires de décisions. Au besoin, les conseils entretiennent un dialogue ouvert et constant avec les ORPSO, le directeur général du RASO, les ordres de réglementation individuels et le grand public lorsque des changements sont envisagés dans les processus ou les politiques ou pour clarifier leur champ de compétence.

- **Accessibilité :**
    - Les conseils de santé se sont engagés à observer les principes énoncés dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*[4] en veillant à ce que les personnes handicapées puissent, à l'instar de toute autre personne, accéder aux services offerts par les conseils et en bénéficier. Les conseils de santé ont rempli les exigences énoncées dans les Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et veillent à ce que les besoins d'accessibilité du public soient satisfaits en obtenant sa rétroaction et en appliquant les pratiques exemplaires actuellement disponibles et reconnues.

- **Responsabilité :**

Prestation des services

- Poursuivant notre engagement d'améliorer la prestation des services et de réduire les délais de règlement, plus de 80 % des dossiers présentés aux conseils de santé sont résolus en moins d'un an.

- La technologie est un élément clé de l'amélioration de la prestation des services. C'est pourquoi nous continuons à miser sur l'utilisation de la technologie pour envoyer et recevoir des documents, ce qui peut aider à améliorer l'efficacité de la communication et de l'échange de documents entre les parties. Pour ce faire, nous employons des méthodes électroniques sécurisées afin de garantir la protection des renseignements de santé échangés.

- Les conseils de santé continuent d'accorder la priorité à la transparence à titre d'importante mesure de reddition de comptes, et ils ont regroupé les règles de pratique et de procédure de chacun dans un ensemble de règles, qui a été publié en français et en anglais sur leur site respectif. Les règles communes des conseils de santé prennent appui sur 19 directives de pratique, qui sont affichées sur leur site, et précisent en détail les politiques et processus qu'appliquent les conseils et les étapes que doivent suivre les parties ou les membres du public relativement à ces processus.

- Les conseils de santé continuent à tenir des conférences préparatoires pour tous les dossiers dont ils sont saisis, afin de veiller à ce que les parties comprennent leur champ de compétence et les processus s'y rattachant, ainsi que de créer un cadre confidentiel pour discuter des dossiers et définir des points d'entente. Au cours du dernier exercice, les conseils ont simplifié leur processus pour les conférences préparatoires en faisant davantage appel aux vice-présidents des conseils afin de faciliter la compréhension des pratiques internes et de fournir un calendrier d'activité aux parties.

Responsabilité financière

- Fidèles à notre engagement d'améliorer la rentabilité sans compromettre la prestation des services, nous continuons à miser sur la technologie, comme indiqué dans la section précédente sur la prestation des services.

- La fluctuation des coûts de fonctionnement en fonction des activités liées au nombre de cas changeant est souvent compensée par la compétence et l'expérience des membres, l'optimisation des ressources des membres régionaux, et l'attention accordée à l'utilisation efficace des ressources de TI pour la gestion des cas et aux séances de formation et de sensibilisation des membres.

- Les frais de déplacement des conseils ont augmenté parallèlement à la hausse du nombre d'instances tenues dans les grands centres urbains de la province. Les conseils de santé demeurent résolus à optimiser les ressources en recourant aux déplacements et à

[4] Lois de l'Ontario, 2005, chap. 11.

l'hébergement les plus économiques et aux lieux d'audience les plus flexibles où accueillir les parties, dans la mesure où elles doivent modifier les dates.

- **Recrutement et perfectionnement des membres :**
    - Le nombre de membres des conseils de santé a fluctué au cours du dernier exercice, car le mandat de certains a atteint la durée maximale de 10 ans (comme précisé dans la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*) et ont donc cessé d'être nommés aux conseils. La nomination de sept nouveaux membres à l'automne et à l'hiver 2015, dont trois ont été affectés conjointement aux deux conseils de santé, appuie la vision à long terme de la présidente de mettre en place un processus décisionnel éclairé, efficace et de grande qualité.

    - Les recommandations relatives à la nomination des membres continuent de refléter la diversité géographique, culturelle et linguistique de la province afin de constituer un effectif de membres avertis et représentatifs de la population ontarienne. La nomination par décret au poste de vice-président de la CARPS a pourvu la Commission d'une ressource principale expérimentée qui contribuera à tous les aspects des processus internes. D'autres activités de recrutement de membres sont prévues en 2016-2017, qui permettront aux conseils de santé de continuer à fournir des services accessibles en temps opportun à la population de l'Ontario.

    - Des séances régulières de formation et de sensibilisation ont été offertes au cours du dernier exercice, y compris deux activités de formation à l'intention de tous les membres, une séance sur la tenue de conférences préparatoires, une formation pour les présidents de comité désignés, une formation sur le processus de demande d'inscription, et une séance d'orientation pour les nouveaux membres nommés en 2015-2016. Les membres ont aussi été encouragés à suivre la formation en ligne sur la gouvernance, coordonnée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. En plus des activités de formation structurées, les membres expérimentés des conseils continuent de servir de mentors auprès des nouveaux membres relativement à la compétence, aux pratiques exemplaires et aux responsabilités administratives des conseils.

    - Selon ce que la présidente estime approprié, d'autres formations peuvent être offertes par des sources externes réputées, telles que la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs, l'Institut canadien d'administration de la justice, le Barreau du Haut-Canada ou la Medico-Legal Society de Toronto. Les occasions de formation permettent aux conseils de se tenir au fait des pratiques exemplaires dans le milieu judiciaire et facilitent l'échange de connaissances entre les membres et lors des séances de formation internes.

    - Les membres des conseils de santé reçoivent régulièrement des mises à jour législatives et d'autres natures se rapportant au mandat des conseils ainsi qu'aux projets et à la recherche en cours à l'interne et dans la communauté élargie. Durant le dernier exercice, la CARPS a notamment communiqué de l'information en réponse à la demande du Groupe d'étude ministériel pour la prévention des agressions sexuelles contre les patients. Les conseils de santé attendent qu'on finalise et applique les normes des organismes de réglementation relatives à l'aide médicale à mourir, que doivent observer les praticiens en Ontario.

D. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARPS

La CARPS est un tribunal décisionnel autonome dont le domaine de compétence concerne les activités de réglementation de 27 ordres qui régissent 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux droits d'exercice rendues par les conseils de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

La raison d'être de la CARPS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par les CEPR des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les ordonnances rendues par les comités d'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Activités récentes de la CARPS				
1er avril 2015 au 31 mars 2016	**Demande reçue**	**Conférence préparatoire tenue**	**Cas entendu**	**Décision rendue**
Examen de plainte	664	571	533	507
Audience – inscription	38	34	10	6
Examen – inscription	135	122	69	53
Agrément	0	1	0	0
Audience et motion – *Loi sur les hôpitaux publics*	0	0	2	0
Article 26 de la *Loi sur les vétérinaires*/article 28 du Code des professions de la santé de la LPSR[5]	3	S.O.	S.O.	1
Total	**840**	**728**	**614**	**567**

[5] Les demandes en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les vétérinaires* et les demandes en vertu de l'article 28 du Code des professions de la santé de la LPSR sont examinées par voie d'observations écrites et font l'objet d'une ordonnance définitive de la Commission.

Statistiques sur les demandes reçues par la CARPS

Demandes reçues par la CARPS par type de dossier					
Type de dossier	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Examen de plainte	629	586	587	628	664
Loi sur les hôpitaux publics	5	6	3	4	0
Audience – inscription	22	28	57	39	38
Examen – inscription	80	62	73	91	135
Demande en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les vétérinaires*	0	0	0	13	0
Demande en vertu de l'article 28 du Code des professions de la santé de la LPSR	25	12	45	10	3
Agrément	3	0	4	1	0
Nombre total de demandes reçues par la CARPS	**764**	**694**	**769**	**786**	**840**

Demandes reçues par la CARPS par ordre : examen de plainte					
Ordre	**2011-2012**	**2012-2213**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	69 %	72 %	59 %	64,5 %	66 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	7,5 %	3 %	17,5 %	6 %	5,5 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	9 %	9 %	8 %	10 %	9,5 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	2 %	0,5 %	2 %	5,5 %	2,5 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	3,5 %	3 %	2 %	3,5 %	3,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	2 %	3 %	1,5 %	3 %	3 %
Autres ordres	7 %	9,5 %	10 %	7,5 %	10 %
Nombre total de demandes d'examen de plainte	**629**	**586**	**587**	**628**	**664**

Demandes reçues par la CARPS par ordre : agrément					
Ordre	**2011-2012**	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	74 %	86 %	80,5 %	78 %	81 %
Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario	S.O.	S.O.	0 %	5,5 %	1 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	4 %	7 %	1,5 %	5 %	5 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	10 %	1 %	5 %	4 %	4 %
Ordre des audiologistes et orthophonistes de l'Ontario	1 %	0 %	0 %	1,5 %	0,5 %
Ordre des diététistes de l'Ontario	0 %	2 %	1 %	1 %	0,5 %
Ordre des denturologistes de l'Ontario	2 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	0 %	0 %	0 %	1 %	0,5 %
Autres ordres	9 %	4 %	11,5 %	3 %	7,5 %
Nombre total de dossiers d'agrément	**102**	**90**	**130**	**130**	**173**

ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARPS

CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES DE LA CARPS PAR TYPE DE DOSSIER

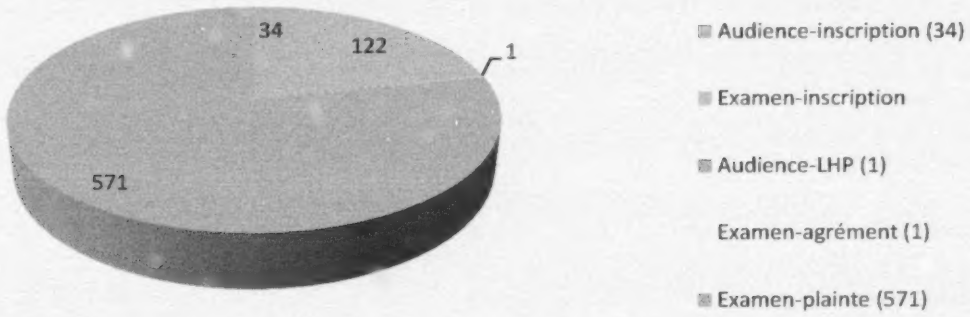

EXAMENS ET AUDIENCES DE LA CARPS PAR TYPE DE DOSSIER

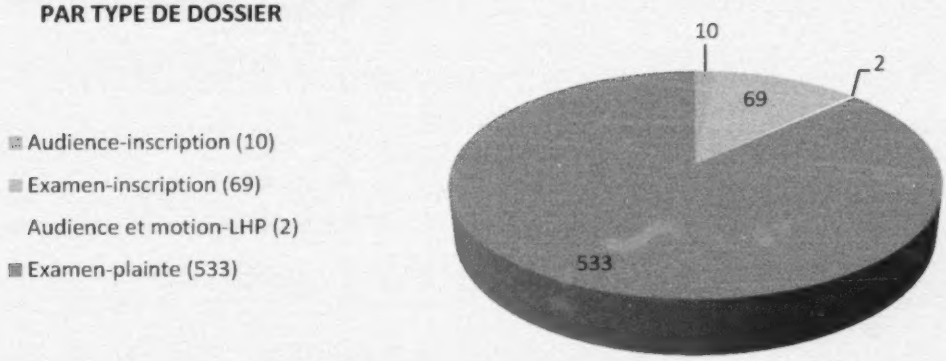

TENDANCES DES ACTIVITÉS DE LA CARPS

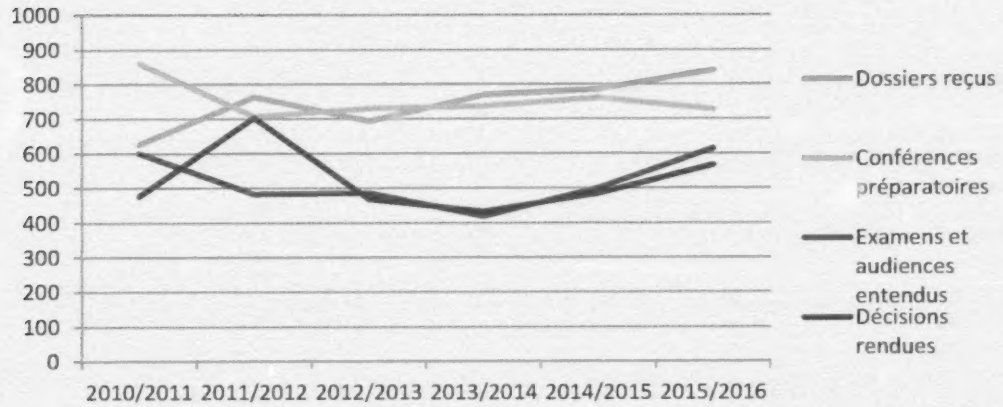

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS D'EXAMEN DE PLAINTE ET LES CONCLUSIONS DE LA CARPS

Sommaire des dossiers d'examen de plainte de la CARPS					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de dossiers actifs en début de période	703	546	527	536	636
Demande reçue	629	586	587	628	664
Nombre total de dossiers	**1 332**	**1 132**	**1 114**	**1 164**	**1 300**
Décision rendue	619	400	384	408	507
Dossier réglé[6]	122	173	155	73	168
Dossier clos[7]	45	32	39	47	77
Nombre total de cas résolus	**786**	**605**	**578**	**528**	**752**
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**546**	**527**	**536**	**636**	**548**

Conclusion des dossiers d'examen de plainte de la CARPS[8]					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cas confirmé	85 %	91,5 %	89,5 %	92 %	92 %
Cas renvoyé	15 %	8,5 %	10,5 %	8 %	8 %
Nombre total de décisions rendues	**619**	**400**	**384**	**408**	**507**

[6] Dossiers auparavant déclarés comme retirés. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et les membres pour assurer le règlement rapide des dossiers.

[7] Comprend les cas non traités faute de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les cas rejetés et les résolutions administratives.

[8] La CARPS ne rend pas de décision le jour de l'examen ou de l'audience. Il est donc probable que le nombre de décisions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des cas entendus.

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET CONCLUSIONS DE LA CARPS

Dossiers d'inscription de la CARPS					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de dossiers actifs en début de période	70	57	63	98	101
Demande reçue	102	90	130	130	173
Nombre total de dossiers	**172**	**147**	**193**	**228**	**274**
Décision rendue	64	51	41	71	59
Dossier réglé[9]	40	29	31	36	62
Dossier clos[10]	11	4	23	20	25
Nombre total de cas résolus	**115**	**84**	**95**	**127**	**146**
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**57**	**63**	**98**	**101**	**128**

Conclusion des dossiers d'inscription de la CARPS[11]					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cas confirmé	83 %	92 %	90 %	76 %	83 %
Cas renvoyé	17 %	8 %	10 %	24 %	17 %
Nombre total de décisions rendues	**64**	**51**	**41**	**71**	**59**

[9] Dossiers auparavant déclarés comme retirés. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et les membres pour assurer le règlement rapide des dossiers.

[10] Comprend les cas non traités faute de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les cas retirés, rejetés et les résolutions administratives.

[11] La CARPS ne rend pas de décision le jour de l'examen ou de l'audience. Il est donc probable que le nombre de décisions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des cas entendus.

RECOMMANDATIONS DE LA CARPS

Pour s'acquitter de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations dans les décisions relatives aux plaintes et à l'inscription et à les présenter au CEPR et au comité d'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées[12] ainsi qu'au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario[13]. Les recommandations précisent les préoccupations entourant les processus ou les politiques des ordres. Généralement, la CARPS estime que les ordres donnent suite aux changements recommandés.

Deux décisions rendues par la Commission au cours du dernier exercice sont décrites ci-après et illustrent le type de recommandation que peuvent comporter ses décisions. Les décisions intégrales de la Commission sont consultables sur le site CanLII à : www.canlii.org/.

Dans le dossier 14-CRV-0151, la plainte portée contre le médecin visait l'examen de l'intégralité des images (dans ce dossier, les tomodensitogrammes) et leur application aux antécédents cliniques du patient. Le comité de la Commission, dont la décision et les motifs dans ce dossier ont été publiés le 1er juin 2015, a confirmé : [traduction] « la décision du comité de produire une mise en garde écrite à l'endroit du requérant [médecin] pour qu'il examine l'intégralité des images et les applique à l'historique clinique du patient ». La Commission a recommandé [traduction] « qu'à l'avenir, dans l'exercice de son mandat aux termes du paragraphe 26(2) du Code[14], le comité doit examiner le texte intégral de toutes les décisions antérieures accessibles concernant le membre ».

Dans l'ordonnance et les motifs qui ont fait suite à l'examen du dossier 15-RRV-0124, le comité a confirmé que : [traduction] « En application du paragraphe 22(6) 4 du Code, la Commission doit renvoyer le cas au comité pour qu'il détermine si le requérant a démontré ses compétences linguistiques, conformément au paragraphe 3(1)5 du Règlement ». Le comité a aussi formulé la recommandation suivante : [traduction] « Lorsque la décision du comité porte sur la réussite des tests de compétences linguistiques approuvés, elle doit faire référence aux avantages des cours préparatoires, afin d'assurer que les résultats démontrent un niveau de compétence élevé et que l'évaluation des exigences linguistiques satisfait à une norme d'équité rigoureuse ». La décision et la recommandation de la Commission ont été publiées le 14 décembre 2015.

[12] Paragraphe 35 (1) du Code des professions de la santé, annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario, 1991, chap. 18.
[13] Paragraphe 27 (1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois révisées de l'Ontario, 1990, chap. V.3.
[14] Code des professions de la santé, annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARPS

Résultats financiers de la CARPS					
DESCRIPTION	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
RÉSULTATS FINANCIERS[15]					
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES[16]					
Participation à l'instance[17]	289 615	287 409	239 572	257 392	335 202
Préparation de l'instance	243 765	279 726	238 767	243 922	317 000
Rédaction de décision	499 210	407 715	363 834	373 215	451 017
Divulgation	244 870	244 631	219 383	231 055	211 989
Formation et administration de la Commission[18]	275 562	268 961	253 154	226 060	279 598
Conférence préparatoire	134 661	159 143	143 232	114 466	155 228
DÉPENSES LIÉES AUX INSTANCES					
Service de sténographie judiciaire	6 395	5 382	3 135	3 741	10 658
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	201 975	198 222	208 386	173 140	193 925
Communication[19]	183 394	117 586	29 047	43 608	32 500
Déplacement[20]	142 140	112 128	131 209	99 405	162 771
TOTAL	**2 221 587 $**	**2 080 903 $**	**1 829 719 $**	**1 766 004 $**	**2 149 888 $**

[15] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

[16] Membre représentant le public : 398 $; vice-présidence : 491 $.

[17] Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

[18] Comprend les coûts liés à la formation, à l'administration, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et du comité.

[19] Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie de « Communication », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

[20] Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais de communication.

E. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARSS

La CARSS est un tribunal décisionnel autonome qui a pour mandat d'examiner les différends en vertu de lois précises en matière de santé et de rendre des décisions sur ceux-ci.

La raison d'être de la CARSS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du RASO concernant l'admissibilité et les paiements;
- les décisions des organismes en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité aux services;
- les ordres du médecin hygiéniste et des inspecteurs de la santé publique;
- les décisions du directeur relatives à la délivrance de permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- les décisions du directeur concernant l'agrément d'établissements de santé autonomes.

Activités récentes de la CARSS				
1er avril 2015 au 31 mars 2016	Demande reçue	Conférence préparatoire tenue	Cas entendu	Décision rendue
Loi sur l'assurance-santé	217	173	77	94
Loi sur les établissements de santé autonomes	5	16	1	0
Loi sur la protection et la promotion de la santé	6	10	1	1
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	22	35	7	7
Loi sur les foyers de soins de longue durée	3	5	0	0
Loi sur l'immunisation des élèves	1	0	0	0
Loi sur la protection contre les rayons X	1	0	0	0
TOTAL	**255**	**239**	**86**	**102**

Statistiques sur les demandes reçues par la CARSS

Demandes reçues par la CARSS, par loi					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Loi sur l'assurance-santé	302	344	383	249	217
Loi sur la protection et la promotion de la santé	9	17	12	12	6
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	11	11	9	11	22
Loi sur les établissements de santé autonomes	8	9	10	16	5
Loi sur les foyers de soins de longue durée	6	8	3	7	3
Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé	1	1	0	0	0
Loi sur l'immunisation des élèves	4	1	1	0	1
Loi sur les ambulances	0	0	0	0	0
Loi sur la protection contre les rayons X	0	0	0	0	1
Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé	0	0	0	0	0
Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement	0	0	0	0	0
Loi sur les soins de longue durée	0	0	0	0	0
Loi sur les hôpitaux privés	0	0	0	0	0
Nombre total de demandes reçues	**341**	**391**	**418**	**295**	**255**

DOSSIERS DE LA CARSS EN VERTU DE LA *LOI SUR L'ASSURANCE-SANTÉ*

La Commission effectue un suivi des appels en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* qu'elle entend selon deux catégories :

- Les appels relatifs à l'« **admissibilité** » concernent les personnes voulant être déclarées admissibles à une protection médicale à titre de personnes assurées par le RASO.
- Les appels des « **assurés** » ont trait aux demandes de remboursement ou d'approbation préalable de services de santé reçus ou à recevoir en Ontario ou à l'extérieur.

Appels en vertu de la LAS par catégorie					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Demandes reçues					
Assuré	243	267	335	185	158
Admissibilité	59	77	48	64	59
TOTAL	**302**	**344**	**383**	**249**	**217**
Appels entendus					
Assuré	137	102	48	92	62
Admissibilité	14	6	12	15	15
TOTAL	**151**	**108**	**60**	**107**	**77**
Décisions rendues[21]					
Assuré : cas accueilli ou accueilli en partie	22	13	8	8	10
Assuré : cas rejeté	153	65	54	52	64
Admissibilité : cas accueilli ou accueilli en partie	4	0	2	1	1
Admissibilité : cas rejeté	15	7	7	7	19
TOTAL	**194**	**85**	**71**	**68**	**94**

[21] La CARSS ne rend pas de décision le jour de l'audience. Par conséquent, le nombre de décisions rendues au cours d'une année peut ne pas correspondre au total des cas entendus.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS ET LES CONCLUSIONS DE LA CARSS

Sommaire des dossiers de la CARSS					
	2011-2012	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Nombre de dossiers actifs en début de période[22]	457	309	324	243	215
Demande reçue	341	391	418	295	255
Décision rendue	196	87	77	73	102
Appel réglé[23]	155	160	283	164	123
Dossier clos[24]	138	129	139	86	87
Nombre de dossiers actifs en fin de période	**309**	**324**	**243**	**215**	**158**

DOSSIERS CLOS DE LA CARSS EN 2015-2016

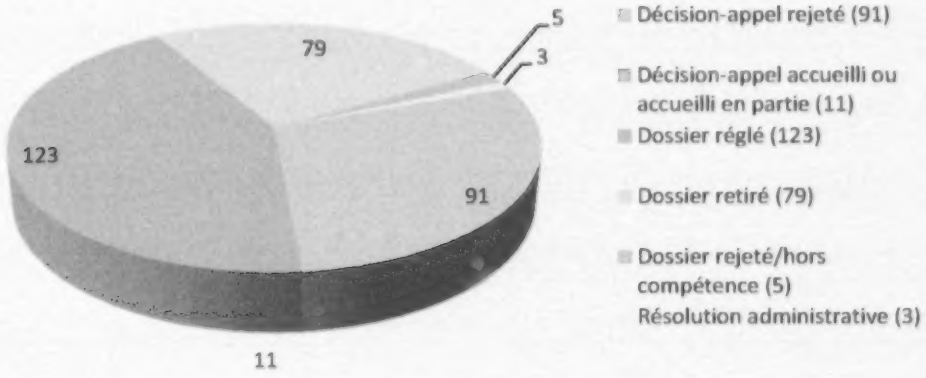

[22] Le nombre de dossiers actifs en début de période équivaut au report des demandes actives de l'année précédente.
[23] Dossiers auparavant déclarés comme retirés. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et les membres pour assurer le règlement rapide des dossiers.
[24] Les dossiers clos comprennent ceux ayant fait l'objet d'une résolution administrative, d'un rejet, d'un règlement, d'un retrait, ou d'une décision hors compétence.

CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES TENUES PAR LA CARSS PAR TYPE DE CAS

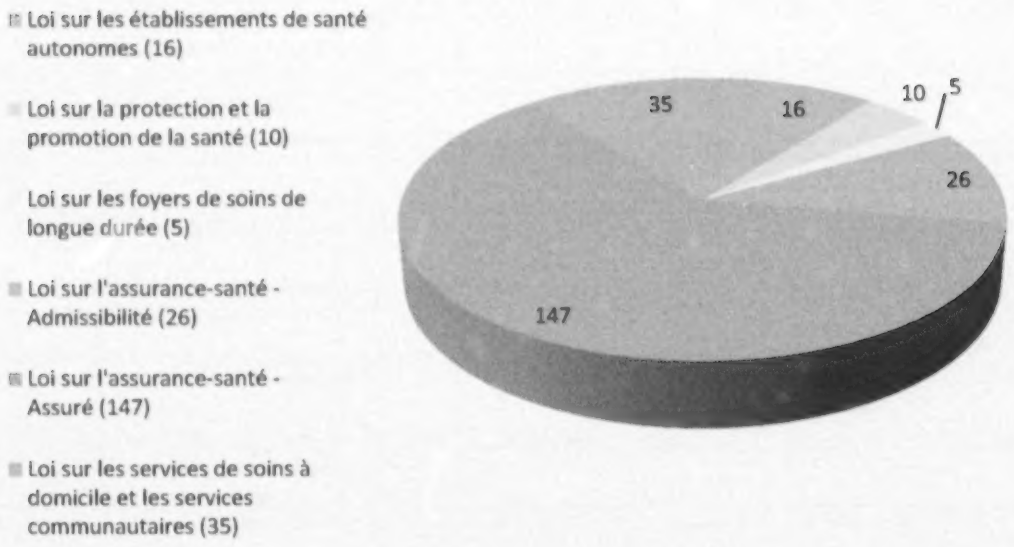

EXAMENS ET AUDIENCES DE LA CARSS PAR TYPE DE CAS

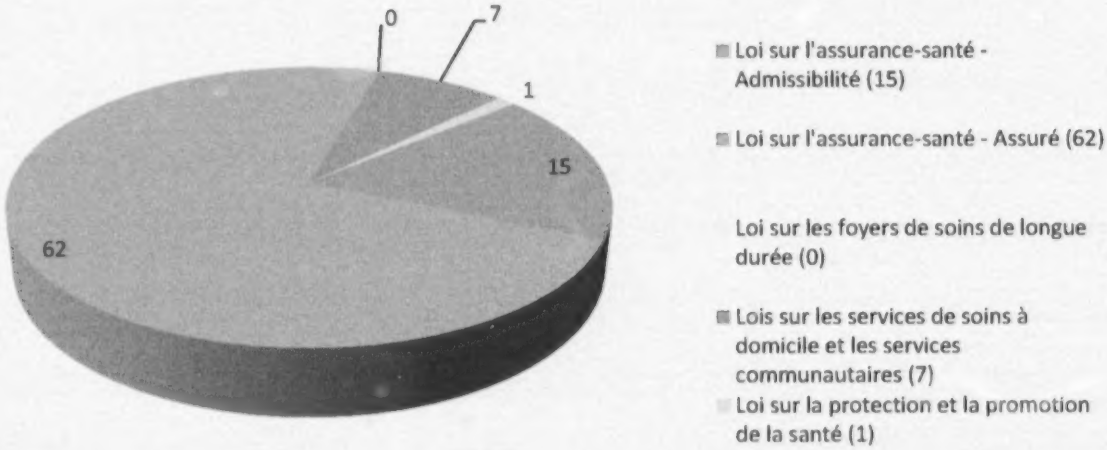

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARSS

Résultats financiers de la CARSS					
RÉSULTATS FINANCIERS[25]					
DESCRIPTION	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES[26]					
Participation à l'instance[27]	125 343	85 915	60 340	78 701	83 499
Préparation de l'instance	81 904	65 816	43 188	58 377	52 059
Rédaction de décision	128 409	103 907	72 003	62 491	76 109
Formation et administration de la Commission[28]	104 986	128 488	101 048	89 704	59 620
Conférence préparatoire	91 816	88 388	110 922	95 765	112 959
DÉPENSES LIÉES AUX INSTANCES					
Service de sténographie judiciaire	31 970	27 622	16 552	17 784	18 847
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	167 835	171 571	170 478	127 050	138 600
Communication[29]	102 476	88 541	27 300	21 750	17 898
Déplacement[30]	45 599	27 208	30 967	30 412	31 836
TOTAL	880 338 $	787 456 $	632 798 $	582 034 $	591 427 $

[25] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

[26] Membre représentant le public : 398 $; vice-présidence : 491 $.

[27] Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

[28] Comprend les coûts liés à la formation, à l'administration, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et du comité.

[29] Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie de « Communication », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

[30] Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais de communication.

F. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE POAVHC

Le Comité de révision pour le POAVHC est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le Bureau du Programme. Le Comité de révision examine les décisions de l'évaluateur du POAVHC concernant l'admissibilité aux indemnités du Programme.

Sommaire des dossiers du Comité de révision pour le POAVHC					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de dossiers actifs en début de période	16	10	6	7	1
Demande reçue	10	14	6	3	4
Nombre total de dossiers	26	24	12	10	5
Décision rendue	13	13	2	6	1
Dossier clos[31]	3	5	3	3	0
Nombre de dossiers actifs en fin de période	10	6	7	1	4

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE POAVHC

Résultats financiers du Comité de révision pour le POAVHC[32]					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Indemnités journalières[33]	15 821	13 333	6 467	8 456	4 477
Autres dépenses	1 053	1 448	394	429	184
Total	16 874 $	14 781 $	6 861 $	8 885 $	4 661 $

[31] Comprend les dossiers ayant fait l'objet d'un règlement, d'un retrait ou d'une résolution administrative.

[32] Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

[33] Période du 1er avril 2009 au 31 mars 2016 : membre représentant le public : 398 $.

G. ACTIVITÉS COMBINÉES DES CONSEILS DE SANTÉ

Dossiers actifs des conseils de santé					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
CARPS	625	598	643	734	764
CARSS	309	324	243	215	158
CR POAVHC	10	6	7	1	4
Total	**944**	**928**	**893**	**950**	**926**

Nombre de demandes reçues par les conseils de santé					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
CARPS	764	694	769	786	840
CARSS	341	391	418	295	255
CR POAVHC	10	14	6	3	4
Total	**1 115**	**1 099**	**1 193**	**1 084**	**1 099**

H. MEMBRES

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2016					
Nom	**Prénom**	**Début du mandat (décret)**	**Fin du mandat (décret)**	**Poste**	**Lieu**
Ball	Katherine	21 octobre 2015	20 octobre 2017	Repr. du public	Toronto
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2017	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1er décembre 2019**	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	20 juin 2007	24 mars 2019**	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Brown*	L. Craig	21 octobre 2015	20 octobre 2017	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Cohen	Sheldon	22 décembre 2005	21 décembre 2016	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Barrie
Denov	Celia	5 janvier 2006	4 janvier 2017	Repr. du public	Toronto
Downing*	Beth	2 décembre 2009	1er décembre 2019**	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Foda	Rabiz	27 juin 2007	26 juin 2017**	Repr. du public	Mississauga
Fricot*	Yves	12 août 2015	11 août 2017	Repr. du public	Thunder Bay
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2017**	Repr. du public	Ottawa
Goldberg*	Bonnie	13 février 2008	12 février 2018	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	3 septembre 2008	2 septembre 2018	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1er décembre 2019	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2020**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	30 mai 2006	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kearns*	Douglas	15 janvier 2016	14 janvier 2018	Repr. du public	Blind River
Kelly*	Thomas J.J.	15 décembre 2005	14 décembre 2016	Repr. du public	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu*	Taivi	11 avril 2006	23 février 2018	Vice-présidente	Toronto
McKelvey	Darcie	13 février 2008	12 février 2018	Repr. du public	Caledon
Moss*	Christine T.	10 février 2016	9 février 2018	Vice-présidente	Toronto
Ouellet*	Sonia	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Petryna	Brenda	10 août 2006	9 août 2016	Repr. du public	Sudbury
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Cobourg
Sanchez de Malicki	Elvira	28 mai 2008	27 mai 2018	Repr. du public	Toronto
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2017	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2020**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	25 octobre 2006	24 octobre 2016	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1er août 2012	31 juillet 2017	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	8 octobre 2008	7 octobre 2018	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	30 avril 2008	29 avril 2018	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	16 avril 2008	15 avril 2018	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Thunder Bay
Vauthier*	Janice H.	15 décembre 2005	23 février 2018	Vice-présidente	Thunder Bay

* Nomination conjointe à la CARSS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2016					
Nom	**Prénom**	**Début du mandat (décret)**	**Fin du mandat (décret)**	**Poste**	**Lieu**
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2017**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1er décembre 2019	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	25 mars 2009	24 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Ottawa
Brown*	L. Craig	21 octobre 2015	20 octobre 2017	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	3 novembre 2004	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	2 décembre 2009	1er décembre 2019**	Repr. du public	Barrie
Downing*	Beth	15 juillet 2005	14 juillet 2016	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	3 mars 2004	2 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Fricot*	Yves	12 août 2015	11 août 2017	Repr. du public	Thunder Bay
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2017**	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	18 avril 2011	17 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1er décembre 2019	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2020**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kearns*	Douglas	15 janvier 2016	14 janvier 2018	Repr. du public	Blind River
Kelly*	Thomas J.J.	11 mars 2009	17 juillet 2017**	Vice-présidente	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu*	Taivi	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Moss*	Christine T.	1er février 1999	22 mars 2019**	Repr. du public	Toronto
Mullan	Elizabeth A.	15 avril 2003	14 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	3 mai 2010	2 mai 2020**	Vice-présidente	Ottawa
Powell	Ucal	21 octobre 2015	20 octobre 2017	Repr. du public	Vaughan
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Cobourg
Schofield	Michael	4 novembre 2015	3 novembre 2017	Repr. du public	Etobicoke
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2017**	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2020**	Repr. du public	Toronto
Snow	Debbie	21 octobre 2015	20 octobre 2017	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1er août 2012	31 juillet 2017	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	23 mars 2011	22 mars 2021**	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Thunder Bay
Vauthier*	Janice H.	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Thunder Bay

* Nomination conjointe à la CARPS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux.*

Liste des membres du Comité de révision pour le POAVHC au 31 mars 2016					
Nom	**Prénom**	**Début du mandat (décret)**	**Fin du mandat (décret)**	**Poste**	**Lieu**
Vauthier	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Toronto
O'Neil	Kathleen	28 août 2008	30 septembre 2017	Membre du Comité	Toronto
Strevens	Linda	31 juillet 2009	30 septembre 2017	Membre du Comité	Toronto

I. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ

Liste du personnel du Secrétariat des conseils de santé au 31 mars 2016		
Nom	**Prénom**	**Poste**
van der Vliet	Sara	Registrateure
Evora	Sandra	Registrateure adjointe
Dunscombe	Anna	Attachée de direction et chercheuse (int.)
Chutkaë	Kamyla	Chargée de l'agenda et adjointe administrative
Demyanenko	Natalya	Coordonnatrice de la gestion des cas
Aberra	Alpha	Agente bilingue de gestion des cas
Baker	Maureen	Agente de gestion des cas
Bolinas	Margaret	Agente de gestion des cas
Clifford	Andrew	Agent de gestion des cas
Cull	Randi	Agente de gestion des cas
Moskowitz	Natalie	Agente de gestion des cas
Sequeira	Glenn	Agent de gestion des cas
Persaud	Shanti	Coordonnatrice des services administratifs
Ashton	Desiree	Adjointe administrative
Ing	Ann	Adjointe administrative
Sarfo	Tiffany	Adjointe administrative (int.)
Steele	Joy	Adjointe administrative (int.)
Bhavsar	Suketu	Administrateur principal de la technologie et des systèmes informatiques (int.)
Patel	Ketan	Analyste fonctionnel
Watin	Aldeen	Analyste-programmeur des systèmes